

**CERTIFICAT DE DEPOT ET DE
VERSEMENT DE FONDS**

Agence :
N° Tel: REF NumTelAgence

Etabli dans le cadre de la constitution d'une :

- ☐ Société Anonyme
☒ Société A Responsabilité Limitée (SARL, EURL)
☐ Société par Actions Simplifiée
☐ Société en Commandite par Actions
☐ Autres :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE CERTIFIE :

Avoir reçu en dépôt le 02/12/2011

La somme de 5000 €

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société ci-dessous désignée :

Nom SOCIETE en Formation : SARL 2PS

Au capital de 5000 € divisé en actions ou parts sociales de € chacune.

Dont le Siège Social est établi à : Lieu dit Beuvais
route de Chaponnes

Liste des souscripteurs (1) : 49170 ST GEORGES SUR LOIRE

Catherine BABONNEAU, 33 rue de Bellevue, ST QUENTIN EN YVELINES
pour la somme de 2500 € par virement
GABRIEL RODINEAU, La Brosse, LA FOSSONNIERE, par la somme
de 2500 € par virement

La CAISSE REGIONALE agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation sur les sociétés, et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Les fonds déposés resteront immobilisés dans les conditions légales et réglementaires et ne pourront être retirés que sur présentation, par un mandataire de la société, du certificat du greffier attestant l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés, ou sur présentation des extraits d'inscription, modèle K bis, délivrés par ce même greffier.

Fait le 02/12/2011

A MURS ERIGNE

Signature du représentant
de la Caisse Régionale

Exemplaire Client à remettre après le dépôt du capital

(1) A compléter par l'identité des souscripteurs, leur adresse (si personne physique) ou siège social (si personne morale) et le montant versé (versement, virement, remise de chèque) par chacun d'eux.